

VILLE D'AUBY – DEPARTEMENT DU NORD
Registre des délibérations du Conseil Municipal

Publié le 17 avril 2026

Séance ordinaire du 14 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué le sept avril s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard CZECH, Maire

Le Maire de la ville d'Auby certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été publiés sur le site de la ville, conformément à la loi

Conseillers en exercice :

Etaient présents : Bernard CZECH, Aline LAUTRIE, Didier SZYMANEK, Lydie VALLIN, Abdelmalik SINI, Rudy CARLIER, Chantal WAGON, Djamel BOUTECHICHE, Brahim NOUI, Christophe LOURDAUX Françoise PLATEAU, Marie-Françoise CARLIER, Marie-Paule PLESSIS, Bernard MOREL, Corinne DESPREZ, Ludovic ALVAREZ, Miguel VALLADARES, Anne-Cécile LEVRAY, Amel SAIDI, Anne-Sophie TASZAREK, Nicolas SKRZYSZOWSKI, Peggy ARTISSON, Laëtitia DEVAUX, Mohamed GUENDOOUZ, Freddy KACZMAREK, Alexandra DANIELCZYK, Walid TRARI

Absent ayant donné procuration : Dorothee LORTHIOS à Bernard MOREL,

Absent : Eric ZELAZNY

Madame Aline LAUTRIE a été désignée secrétaire de séance

21 – MOTION CONTRE LES FERMETURES ENVISAGEES DE CLASSES, DEPOSEE PAR LE GROUPE « PROCHE DE VOUS »

Madame TASZAREK propose aux membres de l'assemblée d'approuver la motion suivante :

« Une fois encore, une fois de plus, des suppressions de moyens inacceptables dans nos établissements scolaires.

Depuis des années, le démantèlement des services publics est à l'œuvre dans notre pays et ce, dans de très nombreux domaines.

L'Education nationale est lourdement touchée par cette austérité budgétaire et par un manque criant de moyens humains. Nombre d'analystes considèrent les problèmes d'encadrement en personnels comme l'une des causes premières des mauvais résultats nationaux dans les classements internationaux, comme dans l'importance croissante des processus de décrochage scolaire.

Depuis le début de la présidence d'Emmanuel Macron, ce sont plus de 20 000 postes supprimés dans l'éducation.

Pour la rentrée 2026, le ministre de l'Education nationale a annoncé la suppression de plus de 4 000 postes (équivalents temps plein) : 1 891 postes dans le premier degré et 1 365 postes dans le second degré, alors que le nombre de postes pourvus par des contractuels ne cesse d'augmenter et que l'absence de remplaçant(e)s se généralise dans tous les domaines.

Pour la rentrée 2026, dans l'académie de Lille, on constate la disparition de près de 250 postes. La ville d'Auby n'est pas épargnée. Et ce alors que l'académie de Lille cumule plusieurs indicateurs économiques et sociaux, de réussite éducative, particulièrement défavorables.

A Auby, ce sont 2 fermetures de classe :

- Suppression d'une classe à l'école maternelle Gérard Philipe,
- Suppression d'une classe à l'école Marcel Pagnol.

Dans ces écoles, au-delà de l'émotion suscitée, c'est une nouvelle fois la dégradation effective des conditions d'enseignement qui se dessine pour la rentrée prochaine et ce, d'autant plus dans un secteur prioritaire. Notons aussi que l'inclusion des élèves porteurs de handicap s'avère de plus en plus complexe dans un cadre de restrictions constantes.

Cette réalité contraste fortement avec les déclarations du gouvernement qui revendique de faire de l'éducation une priorité du mandat actuel et de la politique menée.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal d'Auby :

- Dénonce la suppression de moyens humains dictée par la seule logique politique d'une austérité budgétaire accrue ;
- Demande des moyens pour une école réellement inclusive, à commencer par la création d'un statut de la fonction publique pour les personnels AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap) ;
- Exprime sa solidarité sans faille avec les établissements concernés et soutient les mobilisations en cours pour réclamer des moyens supplémentaires ;
- Réaffirme son soutien à la communauté éducative mobilisée et aux actions menées par les associations de parents d'élèves ;
- Demande à Madame la Rectrice de rectifier des dotations inadaptées aux besoins et aux ambitions portées par nos écoles publiques ».

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A 27 voix pour et 1 abstention (Didier SZYMANEK)

Approuve la motion présentée ci-dessus.

La Secrétaire de Séance



Aline LAUTRIE



Pour copie conforme,
Le Maire



Bernard CZECH